



Accident du travail et maladie professionnelle

Par **ismahan1975**, le **01/02/2018** à **14:01**

bonjour, j'ai 45ans. infirmier depuis 17 ans (dialyse centre lourd,libéral,salle de réveil,cancérologie) et agent hospitalier 5ans(cuisine centrale manutentionnaire,brancardage urgence,bloc opératoire, soins palliatifs).Parcours de soignant où le transfert de patients et le port de charges lourdes est mon quotidien. j'ai porté à 3 reprises seul une patiente ce qui a provoqué un AT depuis 10/17 suite à double hernie discale L4L5etL5S1 avec sciatique.Vu par médecin conseil de la cpam pour étudier mon cas en 11/17. oui pour l'AT. Non pour maladie professionnelle.Pour elle c'est sans rapport. elle me dit que j'ai une mutuelle et que pour moi ça va rien changer. je conteste et vois un expert médical la semaine prochaine. je découvre l'existence du tableau 98 des maladies professionnelles relatives aux pathologies du rachis. je remplis toutes ses conditions et pourtant elle s'est bien gardé de m'en parler. ai je raison de penser que mon parcours professionnel et mon poste peuvent justifier cette reconnaissance de maladie professionnelle? merci pour votre aide. Cdlt

Par **citoyenalpha**, le **01/02/2018** à **16:43**

Bonjour

oui vous êtes en droit de faire un recours contre la décision de la sécurité sociale.

Normalement vous recevez un courrier recommandé vous informant de sa décision. Y est indiqué les voies de recours contre cette décision.

Restant à votre disposition.

Par **morobar**, le **01/02/2018** à **18:06**

Bjr,

[citation] vois un expert médical la semaine prochaine.[/citation]

Dans quel cadre cet expert médical ?